



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Déclaration d'identification établie selon le modèle validé par le directeur de l'INAO le 23 décembre 2015

Document à transmettre à : votre ODG

Si vous avez plusieurs ODG, vous l'envoyez à l'ODG de votre choix

AOC, IGP ET IG

Les cahiers des charges concernés en vigueur et leurs éventuelles mises à jour sont disponibles sur le site Internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr

Date de réception par l'ODG :

Date de validation par l'ODG :

DECLARATION D'IDENTIFICATION INITIALE

Articles : D644-1 (pour les AOC) et D646-2 (pour les IGP) du code rural et de la pêche maritime

RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATEUR

Identité de l'opérateur¹

Nom de l'entreprise :

N° SIRET: N° d'accise:

N° EVV (C.V.I.): N° PPM:

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Fax : Portable :

e-mail :

Nom, prénom du/des responsable(s) de l'entreprise et qualité² :

.....
.....

Demandes complémentaires :

Si vous reprenez une structure existante, indiquer l'ancienne raison sociale :

.....

Si vous avez un ou des bailleurs à métayage, indiquer leur(s) nom(s) et N° PPM :

.....
.....

Si vous avez un ou des métayers, indiquer leur(s) nom(s) et N°EVV (C.V.I.):

.....
.....

Si vous êtes apporteurs de raisins ou de moûts à un tiers, préciser le nom de ou des caves coopératives ou des acheteurs :

.....
.....

Appellation(s) ou IGP ou IG produite(s) et Activité(s) de l'opérateur

(Mettre une croix dans les cases correspondantes pour lesquelles vous devez être habilités)

	producteur de raisins	producteur de moûts	vinificateur de vin de base	élaboreur /donneur d'ordre	acheteur de vins sur latte
BOURGOGNE MOUSSEUX ROUGE					
CREMANT DE BOURGOGNE					

¹ **Identité de l'opérateur** : on appelle « opérateur » toute personne qui participe effectivement aux activités de production, transformation ou d'élaboration de l'AOC de l'IGP et de l'IG : producteur, vinificateur, négociant ou conditionneur. En cas de métayage, l'exploitant et le propriétaire font chacun une déclaration d'identification.

² **Identité du responsable de l'entreprise** : dans le cas d'une structure impliquant plusieurs responsables (par exemple un GAEC), chacun des responsables de l'entreprise doit être mentionné et devra signer l'engagement.

	producteur de raisins	producteur de moûts	vinificateur	conditionneur	négociant
ALOXE-CORTON					
AUXEY-DURESSES					
BATARD-MONTRACHET					
BEAUJOLAIS					
BEAUNE					
BIENVENUE BATARD-MONTRACHET					
BLAGNY					
BONNES-MARES					
BOURGOGNE					
HAUTES COTES DE BEAUNE					
HAUTES COTES DE NUIT					
BOURGOGNE VEZELAY					
BOURGOGNE ALIGOTE					
BOURGOGNE PASSETOUTGRAIN					
BOUZERON					
BROUILLY					
CHABLIS					
CHABLIS GRAND CRU					
CHAMBERTIN					
CHAMBERTIN-CLOS DE BEZE					
CHAMBOLLE MUSIGNY					
CHAPELLE-CHAMBERTIN					
CHARLEMAGNE					
CHARMES-CHAMBERTIN					
CHASSAGNE-MONTRACHET					
CHENAS					
CHEVALIER-MONTRACHET					
CHIROUBLES					
CHOREY-LES-BEAUNE					
CLOS DE LA ROCHE					
CLOS DE TART					
CLOS DE VOUGEOT					
CLOS DES LAMBRAYS					
CLOS SAINT-DENIS					
CORTON					
CORTON-CHARLEMAGNE					
COTE DE BEAUNE					
COTE DE BEAUNE VILLAGES					
COTE DE BROUILLY					
COTE DE NUITS-VILLAGES					
COTE ROANNAISE					
COTES D'AUVERGNE					
COTES DU FOREZ					
COTEAUX BOURGUIGNONS					
COTEAUX DU LYONNAIS					
CRIOTS BATARD-MONTRACHET					
ECHZEAX					
FIXIN					
FLEURIE					
GEVREY-CHAMBERTIN					

	producteur de raisins	producteur de moûts	vinificateur	conditionneur	négociant
GIVRY					
GRANDS-ECHZEAX					
GRIOTTE-CHAMBERTIN					
IRANCY					
JULIENAS					
LADOIX					
LA GRANDE RUE					
LA TACHE					
LA ROMANEE					
LATRICIERES-CHAMBERTIN					
MACON					
MARANGES					
MARSANNAY					
MAZIS-CHAMBERTIN					
MAZOYERES-CHAMBERTIN					
MERCUREY					
MEURSAULT					
MONTAGNY					
MONTHELIE					
MONTRACHET					
MOREY-SAINT-DENIS					
MORGON					
MOULIN A VENT					
MUSIGNY					
NUITS-SAINT-GEORGES					
PERNAND-VERGELESSES					
PETIT CHABLIS					
POMMARD					
POUILLY-FUISSE					
POUILLY-LOCHE					
POUILLY-VINZELLES					
PULIGNY-MONTRACHET					
REGNIE					
RICHEBOURG					
ROMANEE-CONTI					
ROMANEE-SAINT-VIVANT					
RUCHOTTES-CHAMBERTIN					
RULLY					
SAINT-AMOUR					
SAINT-AUBIN					
SAINT-BRIS					
SAINT POURCAIN					
SAINT-ROMAIN					
SAINT-VERAN					
SANTENAY					
SAVIGNY-LES-BEAUNE					
VIRE-CLESSE					
VOLNAY					
VOSNE-ROMANEE					
VOUGEOT					

<u>IGP</u>	producteur de raisins	producteur de moûts	vinificateur	conditionneur	négociant
COTEAUX DE L'AUXOIS					
PUY DE DOME					
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE					
SAONE ET LOIRE					
URFE					
YONNE					

<u>Fine et Marc</u>	Apporteur de matière première	éleveur	distillateur	conditionneur
Fine de Bourgogne				
Marc d'Auvergne				
Marc de Bourgogne				

CAPACITE DE CUVIERE (exprimée en hl) :
Renseignement obligatoire pour que votre déclaration d'identification soit recevable pour les activités : vinificateur, conditionneur, négociant, éleveur, distillateur.

CHAI 1

N°EVV (C.V.I.) (si chez un opérateur différent/indiquer son nom) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Portable :

E-mail : Capacité de cuverie :

Préciser le type de chai (plusieurs choix possible) :

Chai de vinification et/ou de vieillissement Conditionnement et/ou stockage

CHAI 2

N°EVV (C.V.I.) (si chez un opérateur différent/indiquer son nom) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Portable :

E-mail : Capacité de cuverie :

Préciser le type de chai (plusieurs choix possible) :

Chai de vinification et/ou de vieillissement Conditionnement et/ou stockage

Si vous avez d'autres lieux de vinification et/ou de stockage, le mentionner sur une feuille vierge avec les mêmes renseignements que ci-dessus et la joindre à cette déclaration d'identification.

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

* Je m'engage à :

Pour les opérateurs membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations, les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification) :

- respecter les conditions de production et fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahier (s) des charges ;
- réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles internes et à ceux prévus par le plan de contrôle ;
- supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés ;
- informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production.

Pour les opérateurs non membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations, les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification) :

- respecter les conditions de production et fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahier(s) des charges ;
- réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles prévus par le plan de contrôle ;
- supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés ;
- informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production ;

* J'accepte de participer aux contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG ou des ODG (selon les appellations ou les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification)³

* Je prends acte que la présente déclaration vaut acceptation :

- de figurer sur la liste des opérateurs habilités ;
- de la communication de données nominatives me concernant à l'ODG ou des ODG, à l'organisme de contrôle agréé et à l'INAO.

* Je certifie que ma déclaration d'identification comporte pages (annexes comprises).

Fait à : le :

Nom et signatures du/des responsables de l'entreprise ou de son représentant :

.....

Cachet(s) éventuel(s) de l'entreprise :

Signature(s) :

La déclaration d'identification doit être établie en 2 exemplaires, dont l'un est conservé par l'opérateur

Documents à fournir :

- *Fiche CVI (relevé parcellaire validé par le service des douanes) où doit figurer l'écartement pieds/rangs (pour les producteurs ou apporteurs sauf pour les bailleurs).*
- Attestation traitement des plants à l'eau chaude (ou facture des plants achetés portant la mention traité à l'eau chaude ainsi que le temps, la date et la température) : plantations à partir de 2009 **pour les appellations beaujolaises et bourguignonnes**
- Clones utilisés **pour l'AOC Bourgogne** pour les plantations à partir de 2012 (facture d'achat de plants)

Tout dossier incomplet et/ou non signé ne pourra être pris en compte.

Toute modification au sein de votre entreprise doit être signalée à votre ODG.

Une déclaration d'identification pré-remplie est à votre disposition pour effectuer ces modifications.

Vous pouvez vous la procurer dans votre espace personnel sur le portail <http://www.innov-bourgogne.fr> ou auprès de votre ODG.

³Engagement : pour les opérateurs non membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations ou les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification), vous avez la possibilité de refuser le contrôle interne lors de la prise de rendez-vous de l'ODG. Dans ce cas, le contrôle sera effectué en contrôle externe à votre charge.